www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[L'EXPLICATION DE LA SOURATE AL QADR N°97]

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 versets 1 à 5 (traduction rapprochée du sens des versets) : « Nous l'avons certes fait descendre pendant la nuit du destin.

Et qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est la nuit du destin?

La nuit du destin est meilleure que mille mois.

Durant cette nuit, avec la permission de leur Seigneur, les anges et l'esprit descendent avec chaque ordre.

Elle est 'salam' jusqu'à l'apparition de l'aube ».

Avant de commencer l'explication de cette sourate, il faut mentionner que les savants divergent sur le moment où a été révélée cette sourate.

Certains ont dit qu'elle a été révélé durant la période mecquoise tandis que d'autres sont d'avis qu'elle a été révélée durant la période médinoise.

(Tefsir Al Qortobi vol 22 p 390)

De plus, il faut savoir que l'objectif de cette sourate est de montrer les mérites de la nuit du destin.

(Khoulasatou Nathar Fi Maqasid Al Souwar p 57)

Explication du verset n°1

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 verset 1 (traduction rapprochée du sens du versets) : « Nous (1) l'avons certes fait descendre (2) pendant la nuit du destin (3) ».

(1) C'est à dire qu'Allah parle de lui-même en utilisant le pluriel.

Dans certains versets du Coran, Allah parle de lui-même parfois en utilisant le pluriel et parfois en utilisant le singulier.

Allah parle de lui-même en utilisant le pluriel car ceci montre la grandeur et la glorification. Et dans d'autres versets, Allah parle de lui-même au singulier afin de montrer qu'il est l'Unique.

(Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Par exemple, Allah a dit dans la sourate Taha n°20 verset 14 (traduction rapprochée du sens du versets) : « Je suis certes Allah. Il n'y a aucune divnité méritant d'être adorée en dehors de Moi. Adore Moi et accomplis la prière pour te rappeler de Moi ».

(2) Les savants sont en consensus que ce verset concerne la descente du Coran. (Voir par exemple Rouh Al Ma'ani de l'imam Al Alousi vol 30 p 189)

[L'EXPLICATION DE LA SOURATE AL QADR N°97]

Ce verset montre le mérite de la nuit du destin car le fait qu'Allah ait spécifié la descente du Coran à un moment précis montre le mérite de ce moment. (Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/255)

Enfin, le fait que le Coran ait été descendu par Allah durant la nuit du destin est à comprendre de deux manières :

1. Allah a fait descendre le Coran en une seule fois de la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth) jusqu'à la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) qui se situe dans le ciel de l'icibas

D'après Sa'id Ibn Joubayr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit concernant le verset -Nous l'avons certes fait descendre durant la nuit du destin- : « Le Coran a été descendu en une seule fois durant la nuit du destin vers le ciel de l'ici-bas ». (Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°2937 qui a dit qu'il est authentique avec les conditions de Boukhari et Mouslim et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par l'imam Souyouti dans Al Itqan Fi Ouloum Al Quran p 270 et par Cheikh Abdel Qadir Al Arnaout et Cheikh Chouayb Al Arnaout dans leur correction de Zad Al Ma'ad vol 1 p 78)

عن سعيد بن جبير قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما في قوله تعالى إِنَّا أَنزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ : أُنزِل القرآنُ جُملةً واحدةً في ليلةِ القدرِ إلى سماءِ الدُّنيا رواه الحاكم في المستدرك رقم ٢٩٣٧ وصححه على شرط البخاري ومسلم وأقره الذهبي) وصححه أيضًا السيوطي في إلإتقان في علوم القرآن ص ٢٧٠ والشيخ عبد القادر الأرناؤوط (والشيخ شعيب الأرناؤوط في تحقيقهما لزاد المعاد ج ١ ص ٧٨

Et dans une autre version, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Le Coran a été pris du dhikr (*) et a été mis dans la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) dans le ciel de l'ici-bas ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°2940 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 9/4)

(*) C'est à dire la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth). Voir le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-foi-dans-Al-Lawh-al-Mahfoudh 1441.asp

و في رواية أُخرى عن سعيد بن جبير أيضًا عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : فُصِلَ القرآنُ من الذِّكْرِ فوُضِعَ في بيت العِزَّةِ في السماءِ الدنيا رواها الحاكم في المستدرك رقم ٢٩٤٠ وصححها و أقره الذهبي وصححها أيضًا الحافظ بن حجر) (في فتح الباري ٤/٩

L'imam Abou Bakr Al Qortobi Al Maliki (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a aucune divergence sur le fait que le Coran a été descendu en une seule fois de la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth) et qu'il a été mis dans la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) dans le ciel de l'ici-bas durant la nuit du destin ».

(Al Jami Li Ahkam Al Quran vol 3 p 160/161)

2. Le début de la révélation du Coran au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a eu lieu durant la nuit du destin

D'après Wathila Ibn Al Achqa' (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Les feuillets de Ibrahim ont été descendus la première nuit de Ramadan, la Thora a été descendue après six passées de Ramadan, le Injil a été descendu après treize écoulées de Ramadan, le Zabour (*) a été descendu après dix huit nuits écoulées de Ramadan et le Coran a été descendu après vingt quatre nuits écoulées de Ramadan ». (Rapporté par l'imam Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°1575)

(*) La Thora est le livre qu'Allah a révélé à Moussa.

Le Injil est le livre qu'Allah a révélé à 'Isaa Ibn Maryam.

Le Zabour est le livre qu'Allah a révélé à Daoud (que la prière d'Allah et Son salut soient sur l'ensemble des prophètes).

عن واثلة بن الأسقع رضي الله عنه قال رسول الله صلّى الله عليه وسلّم : أُنزلت صحف إبراهيم أول ليلة من رمضان و أُنزلت التوراة لست مضين من رمضان و أُنزل الإنجيل لثلاث عشرة ليلة خلت من رمضان و أُنزل الزبور لثمان عشرة خلت من رمضان و أُنزل القرآن لأربع و عشرين خلت من رمضان

الرواه أحمد وحسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ١٥٧٥)

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit : « Ce hadith est conforme à la parole d'Allah : -Le mois de Ramadan durant lequel le Coran a été descendu- et à sa parole : -Nous l'avons certes fait descendre durant la nuit du destin-.

Ainsi il est possible que durant cette année la nuit du destin était cette nuit là (c'est à dire la vingt quatrième nuit) et Allah a donc descendu le Coran en une fois vers le ciel de l'ici-bas puis il a descendu le 24ème jour vers la terre le début de la sourate -Lis au nom de ton Seigneur qui a créé- [sourate Al 'Alaq n°96] ». (Fath Al Bari 9/5)

(3) La nuit du destin / Leylatoul Qadr est une nuit particulièrement méritoire qui a lieu chaque année durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan et durant laquelle il est recommandé de multiplier les adorations.

Les savants ont mentionné plusieurs raisons qui expliquent pourquoi cette nuit a été nommée de cette manière.

Ces raisons sont toutes exactes et ne se contredisent pas les unes les autres.

(Neyl Al Awtar de l'imam Chawkani vol 8 p 486, Charh As Sadr Bi Dhikr Leylatil Qadr de l'imam Al 'Iraqi p 26, Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Dans le soucis de rester concis, nous allons mentionner deux de ces raisons :

- la nuit du destin / Leylatoul Qadr a été nommé ainsi pour montrer son importance et car elle est une nuit qui a un rang particulier, en arabe Qadr / القَدْرُ.

En effet, c'est durant cette nuit que le Coran a été descendu.

Durant cette nuit, les anges descendent en nombre sur la Terre.

Durant cette nuit, la bénédiction et la miséricorde descendent.

Et enfin celui qui pratique l'adoration d'Allah durant cette nuit obtient un haut rang. (Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/255)

[L'EXPLICATION DE LA SOURATE AL QADR N°97]

- la nuit du destin / Leylatoul Qadr a été nommée ainsi par rapport au destin, en arabe Qadar / القَدَرُ

Cela va être détaillé, avec l'aide d'Allah, dans l'explication du verset n°4. (Charh Sahih Mouslim, hadith n°1165)

Explication du verset n°2

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 verset 2 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est la nuit du destin ? ».

Cette formulation - Et qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est telle chose – est présente dans plusieurs endroits dans le Coran comme par exemple les versets suivants :

Allah a dit dans la sourate Al Infitar n°82 versets 17 et 18 (traduction rapprochée du sens des versets) : « Et qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est le jour de la rétribution ? Puis qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est le jour de la rétribution ? ».

Allah a dit dans la sourate Al Qari'a n°101 versets 1 à 3 (traduction rapprochée du sens des versets) : « Le choc (*). Qu'est ce que le choc ? Et qu'est ce qui te fera comprendre ce qu'est le choc ? ».

(*) Il s'agit d'un des noms du jour dernier.

Cette formulation est utilisée pour montrer l'importance de la chose qui est citée. Ainsi ce verset montre le mérite de la nuit du destin. (Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Remarque : Dans le Coran, Allah a parfois utilisé une autre formulation qui est très proche de celle qui vient d'être expliquée.

La première formulation est – Wa Ma Adraka - et l'autre formulation est – Wa Ma Youdrika -.

Par exemple, Allah a dit dans la sourate Al Ahzab n°33 verset 63 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Ils t'interrogent sur l'Heure. Dis : Sa science n'est qu'auprès d'Allah et qu'est ce qui te fera comprendre (Wa Ma Youdrika) peut-être que l'Heure est proche ».

Ces deux formulations ont un sens très proche mais quelle est la différence entre les deux ?

L'imam Ibn Abi 'Omar Al 'Adani (mort en 243 du calendrier hégirien) a dit : Sofiane Ibn 'Uyayna (mort en 198 du calendrier hégirien) a dit : « À chaque endroit du Coran où il est mentionné - Wa Ma Adraka -, Allah l'a informé de la chose (*).

Et à chaque endroit du Coran où il est mentionné - Wa Ma Youdrika -, Allah ne l'a pas informé de la chose ».

(Kitab Al Iman de l'imam Ibn Abi 'Omar Al 'Adani. Voir Fath Al Bari 4/255)

(*) C'est à dire que lorsque cette formulation est mentionnée, Allah a informé le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) de la chose qui suit contrairement à la deuxième formulation.

Explication du verset n°3

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 verset 3 (traduction rapprochée du sens du versets) : « La nuit du destin est meilleure que mille mois. ».

Dans ce verset, Allah a donné la réponse au verset précédent qui était sous la forme interrogative et a mentionné un autre mérite de la nuit du destin qui est le fait qu'elle est meilleure que mille mois.

Cela a également été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à propos du mois de Ramadan: « Certes ce mois vous est parvenu. Il s'y trouve une nuit qui est meilleure que mille mois.

Celui qui est privé d'elle est privé de tout le bien et n'est privé de son bien qu'une personne privée de tout bien ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1644 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال رسول الله صلّى الله عليه وسلّم : إن هذا الشهر قد حضركم وفيه ليلة خير من ألف شهر من حرمها فقد حرم الخير كله ولا يحرم خيرها إلا محروم (رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٦٤٤ وصححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

Que signifie le fait que la nuit du destin est meilleure que mille mois ?

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens de ceci est qu'un acte qui est pratiqué durant la nuit du destin est meilleur qu'un acte qui serait pratiqué durant mille mois dans lesquels il n'y aurait pas la nuit du destin ». (Tefsir Tabari vol 11 p 653)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit: « Les actes effectués durant la nuit du destin sont meilleurs que l'adoration accomplie durant mille mois dans lesquels il n'y aurait pas la nuit du destin ».

(Al Bidaya Wa Nihaya vol 3 p 76)

Explication du verset n°4

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 verset 4 (traduction rapprochée du sens du versets) : « Durant cette nuit, avec la permission de leur Seigneur, les anges et l'esprit descendent avec chaque ordre ».

Il y a trois points à mentionner dans l'explication de ce verset :

• 1. Tout d'abord, le fait que les anges, qui sont les habitants des cieux, descendent vers la Terre petit à petit durant cette nuit, comme le montre le terme arabe. Et leur descente indique la miséricorde, le bien et la bénédiction.

(Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh Otheimine p 275, Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

• 2. Le terme - l'esprit – dans le verset désigne l'ange Djibril.

(Tefsir Tabari vol 11 p 653, Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh 'Otheimine p 275)

L'ange Djibril a été nommé ainsi car c'est lui qui transmettait aux prophètes la révélation par laquelle les cœurs des gens peuvent vivre.

En effet, un cœur vivant est un cœur dans lequel se trouve la foi tandis qu'un cœur mort est un cœur sans foi.

(Charh Al 'Aqida Tahawiya de l'imam Ibn Abi Al 'Izz Al Hanafi p 315)

<u>Remarque</u>: Une question se pose: Dans ce verset, Allah a mentionné que, durant la nuit du destin, les anges et Djibril descendent vers la Terre or Djibril est un ange.

Ainsi pourquoi Allah a t-il spécifié Djibril après avoir cité les anges en général?

La réponse à cette question est que ceci est une formule d'éloquence dans la langue arabe que l'on appelle : Le fait de mentionner le précis après avoir mentionné le général / عطف الخاص على العام

Cette formule est utilisée pour montrer le mérite de la chose précise.

C'est à dire que Djibril a été cité en réalité deux fois : une fois dans la généralité des anges et une seconde fois lorsqu'il est cité seul et cela a pour objectif d'insister sur son mérite. (Voir Tefsir Ibn Kathir p 2014, Tefsir Sourate Al 'Ankabout de Cheikh 'Otheimine p 236)

• 3. Durant cette nuit, les anges descendent avec chaque ordre, chaque chose qu'Allah a précédemment décrété qu'elle allait avoir lieu durant cette année comme subsistance, comme décès etc...

(Tefsir Tabari vol 11 p 653)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants ont dit : La nuit du destin a été nommée comme ceci par rapport a ce qui est écrit pour les anges au niveau des destinées, des subsistances et des termes de vie qui auront lieu durant cette année (1). Allah a dit : -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage- (2) et Il a dit : -Durant cette nuit l'esprit et les anges descendent avec chaque ordre- (3).

Le sens est qu'il apparaît aux anges ce qui va avoir lieu durant cette année et il leur est ordonné d'appliquer les tâches qui leur sont confiées ». (Charh Sahih Mouslim, hadith n°1165)

(1) C'est à dire qu'il est écrit dans les feuillets des anges ce qui était auparavant écrit dans la Tablette préservée / Al Lawh Al Mahfoudh (Voir Charh Al 'Agida Al Wasitiya de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p 328)

Pour plus d'informations à propos de la Tablette préservée / Al Lawh Al Mahfoudh voir le lien suivant: http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-foi-dans-Al-Lawh-al-Mahfoudh 1441.asp

- (2) C'est une traduction rapprochée du sens du verset 4 de la sourate Ad Doukhan n°44.
- (3) C'est une traduction rapprochée du sens du verset 4 de la sourate Al Qadr n°97.

D'après Sa'id Ibn Joubeyr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Certes tu vois un homme qui marche dans les marchés alors que son nom est certes inscrit avec ceux des morts ».

Puis il a récité les versets : -Nous l'avons certes fait descendre durant une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui averti. Durant cette nuit est décidé tout ordre sage-. (Rapporté par Al Hakim dans Al Moustadrak n°3735 qui l'a authentifié. L'imam Dhahabi l'a approuvé et a ajouté qu'il est authentique selon les conditions de Mouslim et Cheikh Moqbil n'a pas émis d'objection à leurs jugement dans sa correction du Moustadrak)

```
عن سعيد بن جبير قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : إِنَّكَ لَتَرَى الرَّجُلَ يَمْشِي فِي الْأَسْوَاقِ وَقَدْ وَقَعَ اسْمُهُ فِي الْمَوْتَى ثُمَّ قَرَأً : إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةٍ مُبَارَكَةٍ ، إِنَّا كُنَّا مُنْذِرِينَ فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ
يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ
رواه الحاكم في المستدرك رقم ٣٧٣٥ و صححه ووافقه الذهبي وقال أنه على شرط مسلم و)
(سكت عن حكمهما الشيخ مقبل في تحقيق المستدرك
```

D'après Ibn Abi Najih, Moujahid (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage- : Durant la nuit du destin ; Toutes les choses qui vont se passer durant l'année jusqu'à l'année suivante : la vie, la mort, ce qui est décrété comme subsistance, l'ensemble des malheurs.

(Rapporté par Ibn Jarir At Tabari dans son Tefsir n°31106 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

عن ابن أبي نجيح عن مجاهد في قول الله تعالى فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ قال: في ليلة القدر كل أمر يكون في السّنة إلى السّنة الحياة والموت يُقدر فيها المعايش والمصائب كلها رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ٣١١٠٦ وصححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري) ٢٥٥/٤

D'après Ma'mar, Qatada (mort en 118 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah -une nuit bénie- : Il s'agit de la nuit du destin ; -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage- : Durant cette nuit il est décrété ce qui va se passer durant l'année jusqu'à l'année suivante.

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Tefsir vol 2 p 205 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

D'après Muhammad, 'Ikrima (mort en 105 du calendrier hégirien) a dit : On permet aux gens d'aller faire le hajj durant la nuit du destin. Il sont inscrits par leurs noms et aucun de ceux qui aura été inscrit durant cette nuit ne sera ommis, personne ne sera ajouté et personne ne sera enlevé.

Puis il a récité : -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage-.

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Tefsir vol 2 p 205 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

Explication du verset n°5

Allah a dit dans la sourate Al Qadr n°97 verset 5 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Elle est 'salam' jusqu'à l'apparition de l'aube ».

Ce verset montre que la nuit du destin, qui débute au moment du coucher du soleil et se termine au lever de l'aube est toute entière un - salam -.

En langue arabe, le terme 'salam' peut prendre plusieurs sens. Parmi eux, on peut citer : le salut, la paix, le fait d'être préservé.

Cheikh 'Otheimine a dit : « Allah a qualifié de 'salam' la nuit du destin à cause du nombre important de gens qui y sont préservés de péchés et des punitions qui en découlent ». (Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Cheikh Sa'di a dit : « C'est à dire que l'abondance de bien dans cette nuit induit qu'elle est préservé de tout mal et de toute mauvaise chose ». (Taysir Al Karim Ar Rahman p 931)

D'après Ibn Wahb, 'Abder Rahman Ibn Zayd (mort en 70 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah - Elle est salam - : « C'est à dire qu'il n'y a aucun mal dedans, elle ne contient que du bien jusqu'au lever de l'aube ».

(Rapporté par Ibn Jarir Tabari dans son Tefsir n°37827 et sa chaîne de transmission est authentique)

D'après Sa'id, Qatada (mort en 127 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah - Elle est salam jusqu'à l'apparition de l'aube - : « C'est à dire qu'elle est toute entière un bien jusqu'au lever de l'aube ».

(Rapporté par Ibn Jarir Tabari dans son Tefsir n°37825 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن سعيد قال قتادة في قول الله سَلامٌ هي حَتَّى مَطْلَعِ الْفَجْرِ : أي هي خير كلّها إلى مطلع الفجر الفجر (رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ٣٧٨٢٥ وسنده حسن)